

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00616 Numéro SIREN : 348 397 035 Nom ou dénomination : 3L
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2022 sous le numéro de dépôt 6762

SAS 3 L

**371 CHEMIN DE LA BANASTIERE
84270 VEDENE**

348 397 035 RCS AVIGNON

««« »»»

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

««« »»»

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2021 12	31/12/2020 12
Immobilisations	67 121	75 524
Stocks et en cours	66 770	12 823
Créances	476 960	405 352
Disponibilités	19 258	205 210
Comptes de régularisation		598
TOTAL DE L'ACTIF	630 109	699 508
Capitaux propres (Dont résultat)	366 191 93 322	307 869 154 643
Provisions risques et charges		
Dettes financières	55 793	71 751
Dettes d'exploitation	208 125	319 887
Comptes de régularisation		
TOTAL DU PASSIF	630 109	699 508

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2021 12	31/12/2020 12
Ventes de marchandises Production de l'exercice	1 772 048	1 685 095
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises		
Marge brute de production % CA Production exercice	845 357 47.71	811 036 48.13
Marge brute globale % CA	845 357 47.71	811 036 48.13
Valeur ajoutée % CA	596 268 33.65	598 339 35.51
Excédent brut d'exploitation % CA	140 916 7.95	216 440 12.84
Résultat courant % CA	120 119 6.78	209 132 12.41
Résultat net % CA	93 322 5.27	154 643 9.18

TABLEAU DE FINANCEMENT	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2021 12	31/12/2020 12
Capacité d'autofinancement	101 496	165 953
Total des ressources	116 022	278 916
Dont emprunts souscrits	26	79 017
Total des emplois	65 255	127 050
Dont investissements	14 271	85 359
Dont remboursements d'emprunts	15 984	7 746
Variation du fonds de roulement	50 767	151 866
Variation des actifs circulants	124 957	53 876
Variation des dettes d'exploitation	111 762	11 715
Besoins (-) ou dégagement (+) de l'exercice	236 719	42 161
Variation de la trésorerie	185 952	109 705

RATIOS	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2021 12	31/12/2020 12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	15.43	2.88
Crédit moyen client (en nombre de jours)	77.99	73.76
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	32.34	57.00
Solvabilité à court terme	2.21	1.82
Autonomie financière	1.39	0.79

BILAN AU 31/12/2021

ACTIF					PASSIF						
	Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart %		Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart %
Immob.incorporelles nettes						Capital	7 622		7 622		
Immob.corporelles nettes	67 121		75 524		11.13	Résultat de l'exercice	93 322		154 643		39.65
Immob.financières						Prélèvements, distributions					
						Autres fonds propres	265 247		145 604		82.17
ACTIF IMMOBILISE	67 121		75 524		11.13	FONDS PROPRES	366 191		307 869		18.94
						Provisions réglementées					
						Prov.risques et charges					
						Subventions					
Stock matières, marchandises	33 000		5 950		454.62	Emprunts à plus d'un an					
Produits finis						DETTES LONG TERME					
Travaux en cours	33 770		6 873		391.34	CAPITAUX STABLES	366 191		307 869		18.94
STOCKS ET EN COURS	66 770		12 823		420.70	Emprunts à court terme	55 288		70 854		21.97
Avances fournisseurs						Avances clients					
Créances clients	409 492		392 488		4.33	Dettes fournisseurs	124 725		197 212		36.76
Autres créances	67 469		12 864		424.46	Dettes fiscales et sociales	80 648		122 126		33.96
Comptes de régularisation			598		100.00	Autres dettes	3 257		1 446		125.34
VALEURS REALISABLES	476 960		405 950		17.49	Comptes de régularisation					
Disponibilités	19 258		205 210		90.62	Concours bancaires					
ACTIF CIRCULANT	562 988		623 983		9.78	DETTES COURT TERME	263 918		391 638		32.61
TOTAL GENERAL	630 109		699 508		9.92	TOTAL GENERAL	630 109		699 508		9.92

INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart
Rotation des stocks	15.43	2.88	12.55
Délai de paiement clients	77.99	73.76	4.24
Délai de paiement fournisseurs	32.34	57.00	24.66
Fonds de roulement en jours	61.69	48.07	13.62
Utilisation du fonds de roulement	61.69	48.07	13.62
Trésorerie en jours	3.97	42.46	38.49
Prélèvements / résultat			

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 211	1 211				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	5 929	5 929				
	Installations techniques, matériel et outillage	119 315	54 722	64 593	75 144	10 550	14.04
	Autres immobilisations corporelles	6 604	4 077	2 528	381	2 147	563.91
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	133 059	65 938	67 121	75 524	8 403	11.13
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	33 000		33 000	5 950	27 050	454.62
	En-cours de production de biens	33 770		33 770	6 873	26 897	391.34
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	410 826	1 334	409 492	392 488	17 004	4.33
	Autres créances	67 469		67 469	12 864	54 604	424.46
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	19 258		19 258	205 210	185 952	90.62
	Charges constatées d'avance (3)				598	598	100.00
	Total III	564 322	1 334	562 988	623 983	60 995	9.78
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	697 381	67 272	630 109	699 508	69 399	9.92

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

LA
LC

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622	7 622		
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	264 484	144 842	119 643	82.60
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	93 322	154 643	61 321	39.65
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	366 191	307 869	58 322	18.94
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	55 313	71 271	15 958	22.39
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	480	480		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 725	197 212	72 487	36.76
	Dettes fiscales et sociales	80 648	122 126	41 478	33.96
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 752	549	2 203	401.37
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	263 918	391 638	127 720	32.61
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	630 109	699 508	69 399	9.92

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

224 299

336 351

Certifié Conforme

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus ***Points d'attention***

L'approche ciblée devrait couvrir au moins, et au libre choix du rédacteur, les points d'attention suivants :

- Impacts de l'événement sur le Chiffre d'Affaires
- Impacts de l'événement sur les charges
- Impacts de l'événement sur les autres produits
- Impacts de l'événement sur l'actif
- Impacts de l'événement sur le passif
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des stocks
- Impacts de l'événement sur la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impacts de l'événement sur les « covenants » bancaires

Chaque point d'attention peut être retenu comme pertinent (ou pas) pour le rédacteur. Celui-ci dispose de la faculté soit d'opter pour une communication narrative, soit d'une communication chiffrée, soit d'une combinaison des deux afin d'apporter des explications complémentaires à un seul tableau chiffré.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 211		
Installations générales agencements aménagements des constructions	5 929		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	115 213		11 324
Matériel de transport	589		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 657		2 948
TOTAL	125 387		14 271
TOTAL GENERAL	126 598		14 271

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 211	1 211
Installations générales agencements aménagements constr.			5 929	5 929
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		7 221	119 315	119 315
Matériel de transport		589		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 604	6 604
TOTAL		7 810	131 848	131 848
TOTAL GENERAL		7 810	133 059	133 059

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 211			1 211
Installations générales agencements aménagements constr.	5 929			5 929
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	40 069	19 801	5 148	54 722
Matériel de transport	208	102	310	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 657	420		4 077
TOTAL	49 863	20 323	5 458	64 727
TOTAL GENERAL	51 074	20 323	5 458	65 938

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	19 801				
Matériel de transport	102				
Matériel de bureau informatique mobilier	420				
TOTAL	20 323				
TOTAL GENERAL	20 323				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	15 481		14 147		1 334
TOTAL	15 481		14 147		1 334
TOTAL GENERAL	15 481		14 147		1 334
Dont dotations et reprises d'exploitation			14 147		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	1 462	1 462	
Autres créances clients	409 364	409 364	
Personnel et comptes rattachés	3 250	3 250	
Impôts sur les bénéfices	22 042	22 042	
Taxe sur la valeur ajoutée	38 469	38 469	
Débiteurs divers	3 708	3 708	
TOTAL	478 294	478 294	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	26	26		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	55 288	15 668	39 619	
Fournisseurs et comptes rattachés	124 725	124 725		
Personnel et comptes rattachés	17 726	17 726		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 815	20 815		
Taxe sur la valeur ajoutée	37 257	37 257		
Autres impôts taxes et assimilés	4 850	4 850		
Groupe et associés	480	480		
Autres dettes	2 752	2 752		
TOTAL	263 918	224 299	39 619	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	15 567			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2449	500			500

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	1 211	
Total général	1 211	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	4 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	4 A 6 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Mobilier	LINEAIRE	3 A 5 ANS

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26
Dettes fiscales et sociales	8 771
Total	8 797

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	4 602
45 à 54 ans	11 à 20 ans	35 520
35 à 44 ans	21 à 30 ans	4 935
moins de 35 ans	plus de 30 ans	5 828
Engagement total		50 885

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation 2%
- taux d'actualisation 2%

3 L
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Conformément aux statuts de notre Société, nous vous rappelons que des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et décrites ci-après ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de travail :

- Il a été conclu en date à VEDENE du 1er Janvier 2017, un contrat de travail à durée indéterminée entre la Société 3L et son Président Monsieur Albert LOPEZ. A ce titre, Monsieur Albert LOPEZ a perçu une rémunération de 53 225 euros brut au cours de l'exercice écoulé.
- Nous vous rappelons également le contrat à durée indéterminée conclu en date à VEDENE du 1er Octobre 2013 entre notre Société et l'Associée Madame Céline LOPEZ pour ses fonctions d'assistante administrative. A ce titre, Madame Céline LOPEZ a perçu une rémunération annuelle de 19 724 euros brut au cours de l'exercice dont nous rendons compte.

Location immobilière :

- Il a été conclu en date à VEDENE du 1^{er} Septembre 2018, un bail commercial entre la SCI PAULPIERRE dont Madame LOPEZ Céline et Monsieur Albert LOPEZ sont co-gérants, et la SAS 3L, dont Madame LOPEZ Céline est Associée et Monsieur Albert LOPEZ est le Président. Ledit bail commercial concerne la location d'un terrain avec hangar, situé 371 Chemin de la Banastière à VEDENE. A ce titre, notre société a versé à la SCI PAULPIERRE la somme de 24 000 euros au titre des loyers de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Fait à VEDENE
Le 5 Mai 2022

Le Président
Albert LOPEZ



3 L
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le cinq Mai,
A 14 heures,

Les associés de la société 3 L se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de l'entreprise, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Albert LOPEZ, titulaire de 325 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Madame Céline LOPEZ, titulaire de 175 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
-

Total des actions des associés présents : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Albert LOPEZ, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Céline LOPEZ est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 93 322 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	93 322 euros
A titre de dividendes	20 000 euros
Soit 40 euros par action,	

LA^{LC}

Le solde 73 322 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 337 806 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du mois Mai 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : *Néant*

Exercice clos le 31 décembre 2019 : *Néant*

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 35 000 euros, soit 70 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

LC
LA

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

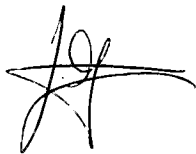
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

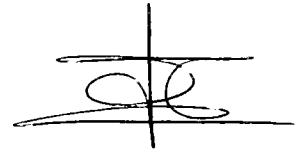
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Albert LOPEZ

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'A' followed by a horizontal stroke.

Le secrétaire
Céline LOPEZ

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a vertical line intersected by a horizontal line, with a cursive flourish below.

3 L
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 371 Chemin de la Banastière
84270 VEDENE
348 397 035 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 MAI 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 93 322 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice93 322 euros

A titre de dividendes20 000 euros
Soit 40 euros par action,
Le solde73 322 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 337 806 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du mois Mai 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : *Néant*

Exercice clos le 31 décembre 2019 : *Néant*

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 35 000 euros, soit 70 euros par titre,
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 MAI 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Albert LOPEZ

